

ECOLE LAMARTINE
Compte rendu du conseil d'école du
13 novembre 2017

Etaient présents :

- Mme Benabdeslam, Directrice et présidente du Conseil d'Ecole
- Madame Locqueneux, Adjointe au maire
- Mesdames et Messieurs les enseignants (Mme Richard excusée)
- Madame Petit, DDEN
- Les représentants de parents PEEP et LIPE

1. Présentation du personnel:

- 17 enseignants
- 1 professeur de Chinois : Wennie Pan
- 1 intervenante musique : Julia
- 1 éducateur sportif : Kerda
- 1 documentaliste : Isabelle
- 2 infirmières scolaires (leur bureau est dans l'école). Elles interviennent une à deux fois dans l'année auprès des CP pour le « mouchage » et auprès des CM2 pour des sujets de prévention (porter secours et la puberté).
- 9 agents d'entretiens + Mme Roger, gardienne
- 2 AVS : Mme Christine Boucher et Mr Girard Thomas qui interviennent auprès d'enfants qui ont des PPS (projet personnalisé de scolarisation)

2. Structure de l'école et des effectifs :

- 4 CP (100 élèves) - 4 CE1 (89) – 4 CE2 (94) – 2 CM1 (55) – 3 CM2 (89)
soit un total de 427 élèves. (Un nouvel élève en CP arrivera en janvier 2018)

3. Règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été modifié afin de développer la question du harcèlement à l'école. Une fiche récapitulative (préparée par l'inspection) sera remise et jointe au règlement intérieur dès la rentrée de septembre 2018.

La question du harcèlement est abordée dans le programme de CM2 ; elle pourra être associée en cours d'année à une thématique sur le cinéma.

Les représentants de parents d'élèves demandent s'il est possible d'ajouter le numéro d'information sur le cyber harcèlement, à la fiche récapitulative élaborée par l'inspection à l'attention des familles (qui sera annexée au règlement intérieur).

La question sera posée à Mme Eybert, inspectrice de la circonscription.

Ce règlement a été adopté à l'unanimité.

4. Travaux dans l'école :

Le sol du préau sera remis en état durant l'été 2018.

La réfection des espaces verts va être proposée au budget de la collectivité qui est voté en avril-mai

Nous attendons l'installation de poubelles de cour.

Depuis la rentrée, des travaux de menuiserie, plomberie, électricité et maintenance de l'ascenseur ont été effectués.

Des aménagements d'étagères murales, dans les réserves de l'école, ont été effectués. L'équipe de Lamartine remercie les ateliers pour la qualité de leur travail.

Les demandes de menuiseries, nombreuses dans la commune vont être prioritaires. Il est donc demandé aux écoles d'attendre le mois de mars pour transmettre les nouvelles demandes.

La grille de séparation entre l'école primaire et la maternelle a dû être occultée car les enfants échangeaient des mots d'oiseaux ou passaient les mains à travers la grille, trop dangereux. Il n'y a plus de problème.

5. Sécurité –PPMS :

Deux exercices *incendie* sont prévus par année scolaire. Le premier a été réalisé le 18/09/2017

Le 16 octobre a eu lieu un premier PPMS : exercice d'*alerte intrusion*.

Le 23 novembre aura lieu un second PPMS : un exercice de *confinement* sera réalisé avec les 17 classes répartis sur 2 zones (Zone 1 : salles de vidéo, informatique, musique et zone 2 : salle de cantine).

Le 3eme PPMS aura lieu au 2eme ou 3eme trimestre. Exercice d'évacuation en cas d'explosion ou fuite de gaz (sortie du bâtiment des élèves)

A ce jour, une procédure a été mise en place pour tout le personnel de l'école (enseignants, agents, val) afin de pouvoir donner l'alerte en cas d'intrusion ou de confinement.

Des boitiers seront installés dans les classes aux extrémités du bâtiment et à chaque étage, afin de ranger des bips d'alerte reliés aux autorités de police.

6. Surveillance des récréations :

Les enseignants relèvent qu'il n'y a pas de violence dans cette école, justes quelques conflits.

Si une situation particulière survenait, par exemple un cas de violence, **les parents/enfants sont invités à en informer la directrice qui est là pour aider les enfants et intervenir auprès des perturbateurs. Il ne faut pas hésiter, elle est toujours disponible pour accueillir les parents et les enfants.**

7. Section internationale :

Les parents des élèves inscrits en section internationale ont été invités par Mme Eybert, inspectrice, et reçus à l'école Molière. L'enseignante de chinois, Mlle Pan, a présenté les contenus du cours. Les échanges ont eu lieu en Anglais et Chinois. A ce jour, il y a 6 enfants : 3 CM1 et 3 CM2.

L'année prochaine, ce programme sera ouvert à l'ensemble des classes, 15 élèves maximum par niveau pourront y participer.

Cet enseignement se fait sur le temps scolaire à raison de 3 heures par semaine.

A ce jour les enfants étudient le Chinois mais n'ont pas d'enseignement d'une matière en Chinois.

8. Le livret scolaire unique (LSU) :

Ce livret électronique qui a vocation à remplacer le livret papier n'est toujours pas actif pour les familles.

Les codes devant être remis aux familles (pour le consulter) ne sont pas disponibles et le lien avec le livret du collège (ENC) n'est pas compatible. **Il est impératif que les parents conservent bien une copie des livrets papier remis par l'école.**

L'équipe pédagogique a décidé de donner 2 bilans pour cette année scolaire, fin janvier et en juin.

Il est rappelé aux parents qu'ils peuvent suivre l'évolution de leurs enfants en consultant régulièrement leurs cahiers scolaires. Des contrôles continus permettent d'évaluer les enfants tout au long de l'année. **Il est demandé aux parents de consulter régulièrement et de signer le cahier de correspondance et les évaluations.**

9. Cahier de correspondance et communication :

Il est demandé aux parents de consulter quotidiennement le cahier de correspondance et le signer lorsqu'il y a une information. Cela permet à chaque enseignant de savoir si les parents ont bien été informés.

Par ailleurs, l'équipe enseignante de l'école souhaite rappeler qu'en cas de grève annoncée (de manière générale par la mairie), si l'enseignant n'a pas informé les parents par un mot dans le cahier 48h à l'avance, **c'est qu'il ne fait pas grève.**

Les enseignants rappellent qu'ils ne mettront jamais les parents en difficulté et qu'en **cas de grève, l'école préviendra toujours les parents 48 heures à l'avance.**

10. Coopérative :

La coopérative de l'école fonctionne grâce aux dons des familles et à la vente de photos (le photographe reverse environ 30 % de sa recette).

L'OCCE est une association qui gère les coopératives d'école et qui fonctionne avec des cotisations. Pour Lamartine, cette participation s'élève à 1.65€ à laquelle s'ajoute une assurance de 0.25€. Le total s'élève à 845.50€ pour cette année.

Un livre de compte est tenu et consultable. En fin d'année, les enseignants doivent proposer un bilan aux parents dans le cahier de correspondance, afin de justifier de l'utilisation des dons de la coopérative. La directrice conserve et archive les pièces comptables pour une durée de 10 ans.

La coopérative a permis l'achat de matériels de musique et de sport.

En mars 2018, l'équipe proposera un projet artistique et culturel, la semaine des arts. Ce projet si nécessaire pourra être financé par la coopérative.

10. Etudes :

Aujourd'hui, l'étude fonctionne avec un nombre suffisant d'enseignants, il y a aujourd'hui 3 jours d'études lundi, mardi et jeudi. Les études sont mixées (ex CP/CM2).

L'école accueille plusieurs enseignants d'autres écoles, et un ancien enseignant à la retraite.

Le lundi et le jeudi il y a 9 groupes de 20/23 élèves et le mardi 10 groupes de 17/19 élèves.

11. Classes découvertes :

- 2 CP (CP3 et CP4) partiront du 4 au 14 juin à St Guénolé.
- Le CE2A partira à Megève du 26 janvier au 5 février.
- Le CM1A partira en séjour linguistique au Sud de Londres du 3 au 11 avril.

12. Rythme scolaire :

La Mairie informe que début décembre le conseil consultatif de la vie scolaire doit se réunir. Ce Conseil est composé de notamment de 4 Directeurs d'école, de personnel mairie et des 4 présidents de Fédérations de Parents d'élèves (FCPE, APIFA, PEEP et LIPE).

Pour l'instant, nous ne savons pas, s'il y aura des réunions pour consulter la communauté éducative. Une information sera faite par la commune. A ce jour rien n'est défini.

La séance est levée à 19H55.